

CONSEIL MUNICIPAL de SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET Procès-Verbal

SÉANCE du 14 novembre 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 novembre 2024

Compte rendu affiché le 21 novembre 2024.

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 17

Président : Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire

Secrétaire élu : Madame Sandrine BOINON,

Membres présents : VARLIETTE Pierre, SIMON Yvan, BRETONNIER Yvette (arrivée à 19h45), CARRET Ludovic, LOTISSIER Isabelle (arrivée à 20h00), BOINON Sandrine, LOISON Thierry, BONNET Fabrice, RAYNARD Gilles, LOTISSIER Marc, DELORME Marie-Joëlle (arrivée à 20h00), GIRAUD Alain, SERAILLE Marielle, CHALON Gwendoline (arrivée à 20h35), VERMARE Odile, PERALDO Yves.

Démissionnaires : GAYET Véronique, MAZARD Roger,

Membres excusés : GRAZIOLI Jean-Pierre.

Monsieur le Maire prend la présidence de la réunion du Conseil Municipal. Il ouvre la séance en excusant Monsieur GRAZIOLI Jean-Pierre et en annonçant qu'aucun pouvoir n'a été donné. Il procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 19h25.

Le Conseil Municipal propose comme secrétaire de séance Madame Sandrine BOINON.

- **Présentation du Plan Local d'Urbanisme avant arrêt,**

Monsieur le Maire expose que le passage en PLU a été long et a demandé énormément de travail à la commission. Beaucoup d'obstacles ont dû être levés pour aboutir aujourd'hui à cette présentation. Il expose qu'après une période de communication d'un mois, le projet de PLU pourra être arrêté en séance de décembre.

Il donne la parole à Monsieur Yvan SIMON qui détaille la carte de zonage du futur PLU avec les différentes zones délimitées : habitat, économique, agricole, naturelle. Il présente les OAP (Opération d'Aménagement et de Programmation) qui définissent des zones de développement de l'habitat en limite du centre-bourg (Croix Blanche et secteur de la Madone). Il détaille également les STECAL (Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limités) à l'intérieur des zones agricoles et naturelle, et permettant l'implantation de nouvelles constructions ou d'activités) : Pour chaque demande, un dossier très complet a été constitué.

Monsieur Yvan SIMON remercie la commission urbanisme et PLU pour son travail et son investissement.

- **Embauche d'un agent en contrat à durée déterminée pour les Services techniques**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yvan SIMON. Il expose qu'afin de faire face à un surcroît temporaire de travail au sein des services techniques, la commune pourrait embaucher un agent contractuel pour une durée de 35 heures par semaine du 19 novembre 2024 au 18 février 2025. La rémunération de ce poste sera basée sur l'indice majoré 387- indice brut 432. Il précise que cet agent bénéficiera du RIFSEEP. Il présente la candidature de Monsieur Yves ROSSILLE, habitant Courzieu, qui souhaite se reconvertir après 20 ans en maintenance à la SNCF et du travail de nuit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette embauche par un vote (votants : 16) : Oui : 16- Non : 0- Abstention : 0

- **Points sur les travaux SYDER, d'éclairage public dans le cadre de la démarche performancielle,**
 Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yvan SIMON. Il annonce le lancement de l'étude pour le passage en éclairage public solaire sur les lotissements La Salvatière, Les Sources et Ma Pierre, et du stade de foot pour un éclairage moins énergivore. Les travaux pour le remplacement des ballons fluos débutent le 2 décembre 2024. Dans un an, la moitié du parc d'éclairage public sera LED ou solaire, permettant une économie financière. Monsieur le Maire annonce qu'une réflexion sera lancée sur le maintien de l'extinction nocturne dès la fin des travaux.
 Il est demandé de prévoir la remise en route de l'éclairage autour de la salle polyvalente lors des manifestations et soirées. Monsieur Yvan SIMON répond que cela est prévu.
- **Bons d'achat 2024 personnel communal et départ en retraite,**
 Monsieur le Maire demande le report de ce point à la prochaine séance.
- **Remboursement dégâts du sol de la Salle polyvalente par assurance,**
 Monsieur le Maire expose que suite à une manifestation, le sol de la salle polyvalente a été endommagé. Il présente le devis de l'entreprise AUBONNET et fils, (l'intervention portera sur le remplacement d'une partie du sol) qui a été validé par les assurances de la Commune et du Groupement des 4 Cantons. Il annonce que ce devis a été entièrement pris en charge pour son montant de 4 477.05 euros HT.
 Le Conseil Municipal accepte cette prise en charge.
- **Convention avec la CCMDL pour le reversement de subvention CITEO pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus,**
 Monsieur le Maire expose que par délibération du 25 juin 2024, la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais a approuvé la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec l'éco-organisme CITEO.
 En application de la responsabilité élargie des producteurs, l'éco-organisme CITEO perçoit des contributions de la part des producteurs ou personnes responsables de la première mise sur le marché de produits commercialisés dans des emballages. Ces fonds permettent notamment de financer le nettoyage des déchets d'emballages ménagers abandonnés.
 CITEO a proposé une aide financière forfaitaire aux collectivités volontaires qui prennent en charge les coûts de nettoyage et de réduction des déchets abandonnés sur l'espace public.
 Aussi, une convention a été approuvée entre la CCMDL et CITEO au titre de la compétence collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés et plus précisément au titre du déploiement des colonnes de tri. Elle prévoit une aide financière forfaitaire de 0,90 € par habitant et par an soit 33 140,20 € pour l'année 2024.
 La Commune, au titre de la salubrité publique, gère le nettoyage des bas de colonnes. Aussi, il est proposé que la CCMDL reverse une partie de la subvention susnommée par forfait de 800€ par commune et par an. Une convention de partenariat est proposée prévoyant les modalités techniques de partenariat entre la CCMDL et ses communes membres.
 Le Conseil Municipal valide cette convention.
- **Convention avec la CCMDL de mise à disposition du service de remplacement des secrétaires généraux de mairie,**
 A la demande de certaines communes et dans un esprit de mutualisation, un poste de secrétaire de mairie itinérante a été créé en octobre 2021 par la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et un agent expérimenté a été recruté le 21 mars 2022.
 Ce dispositif a fait ses preuves depuis plus de 2 ans et répond bien à un besoin récurrent.
 A ce titre, la commune a passé une convention de mise à disposition du service en cas de besoin. Cette convention prévoyait le coût de la prestation. Ce coût était fixé à 27 € l'heure en fonction du coût du poste chargé pour 2022 (235 € pour une journée de 8,75 heures) étant précisé que la communauté de communes prend en charge les frais de déplacement de l'agent, et tous les autres frais inhérents au poste (formation notamment).
 Comme le coût du poste a évolué depuis 2 ans (rémunération brute, charges patronales et divers charges), il est proposé de revoir ce coût au 1er janvier 2025 pour l'adapter à ces évolutions :

- coût de 32 € / heure, - soit un coût de 278 € pour une journée de 8,75 heures.

Il est proposé que tous les ans, ce montant soit réévalué en fonction des évolutions et fasse l'objet d'une nouvelle délibération du conseil communautaire. La CCMDL devra donner en amont de la délibération, le montant de la revalorisation à la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cette nouvelle convention type d'une durée de 3 ans reconductible tacitement une fois, soit 6 ans, actualisant le coût du service et donne délégation au Maire pour signer ladite convention.

Le Conseil Municipal valide ces propositions.

- **Convention de déplacement de deux poteaux incendie « La Gondolière »,**

Monsieur le Maire expose que les travaux de réalisation du contournement Nord entraîne le déplacement de deux poteaux incendie. Le SIEMLY propose une convention pour ces travaux d'un montant de 7 000 euros.

Le Conseil Municipal valide cette convention.

- **Participation des communes au SIVOS pour 2025 : fiscalisation ou budgétisation,**

Monsieur le Maire expose que le SIVOS questionne les communes membres du syndicat afin de savoir si le montant de la participation 2025 de 729.95 euros sera fiscalisé (répercuté sur la taxe foncière 2025) ou budgété. Après discussion, il est choisi de maintenir la fiscalisation pour 2025.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sandrine BOINON, délégué au SIVOS. Elle présente le compte-rendu de la dernière réunion du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire pour le Collège du Val D'argent à sainte Foy L'Argentière. Elle annonce un taux de réussite de 100% au brevet en juin 2024 et deux ouvertures de classe : 435 élèves sont inscrits à la rentrée 2024-2025 avec 38 élèves de Saint Laurent de Chamousset. Le montant total de la somme demandée aux communes est de 8 000 euros avec une répartition suivant le potentiel fiscal (20%) et les effectifs inscrits (80%). Cette participation sert à financer des équipements, des interventions ou des projets sportifs ou culturels.

- **Présentation des travaux de la commission « habitat, mobilité, urbanisme » de la CCMDL par Monsieur Marc LOTISSIER,**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Marc LOTISSIER qui fait le point des ordres du jour de plusieurs réunions ayant eu lieu depuis la rentrée de septembre 2024, au sujet de l'Habitat, la mobilité ou l'Urbanisme. Une réflexion a été lancée sur les hébergements d'urgence et la possibilité d'aménagement de locaux par la CCMDL.

Pour le transport à la demande, une étude est en cours sur le transport social en lien avec le co-voiturage, qui sera renforcé. Pour la mobilité, les transports en cars ont été renforcés : ligne 2ex, 142 et la ligne 143 a été créé. La ligne 98 arrive désormais jusqu'à la gare de Sain Bel. Toutes ces mesures renforcent une offre de déplacements sur le Territoire de la CCMDL et les liaisons avec Chazelles sur Lyon, L'Arbresle ou Tarare.

Pour l'habitat, il annonce la reconduction des aides pour travaux énergétiques.

Monsieur le Maire le remercie pour cette présentation.

- **Présentation du rapport sur la qualité de l'eau du SIEMLY par Monsieur Yves PERALDO, délégué.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yves PERALDO pour la présentation du rapport sur la qualité de l'eau du SIEMLY. Il rappelle que la ressource en eau est puisée dans la nappe phréatique du Rhône dans le secteur de l'île du Grand Gravier. Le syndicat compte 75 communes adhérentes. Les volumes d'eau potable facturés sont en moyenne de 120 m3 pour un foyer de 4 personnes. Il est noté une augmentation des taux d'impayés et que le rendement du réseau s'améliore. Les analyses pratiquées sont à 100% conformes à la réglementation en vigueur.

Monsieur le Maire le remercie pour cette présentation.

- **Propositions, par la commission, d'implantation du point d'apport volontaire pour le lotissement des Hauts de Chaliér,**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Marc LOTISSIER rapporteur du groupe d'élus créé pour la recherche d'implantation du point d'apport volontaire (PAV) pour le secteur du Lotissement Les Hauts de Chaliér.

Il présente les avis recueillis et la réflexion menées. Pour une implantation avenue Gabriel Matagrín, il note les nuisances possibles lors des dépôts en véhicules et s'interroge sur l'accès des camions de ramassage.

La commission propose une implantation Place des Tilleuls.

Le débat s'engage autour de cette proposition.

Monsieur le Maire souhaite une répartition géographique équitable des PAV, importante pour inciter les déplacements piétons et non véhiculés. Pour la proposition de la Place des Tilleuls, il n'est pas favorable car le PAV du centre 2000 est très proche. Avec la proximité et la facilité de dépôt sans contrainte, le désagrément va disparaître.

Madame Odile VERMARE insiste sur le fait que les citoyens ne sont pas assez avertis et elle demande la répartition des PAV par rue et secteur.

Plusieurs conseillers interviennent pour appuyer la demande d'emplacement de la Place des Tilleuls, préférable à un PAV en plein lotissement, le long de la voie et proche des habitations.

Monsieur le Maire conclut en souhaitant continuer la réflexion sur le site d'implantation.

Les travaux vont donc démarrer pour les sites suivants : Centre 2000 – Placette de la Maison des Services (remplacement des points d'apports actuels), La Salvatière, Place de l'Épargne et Route du chevalier (création).

Il annonce que la dernière collecte au porte-à-porte pour les sacs noirs et jaunes pour les rues qui seront desservies par les nouveaux PAV sera effectuée le mardi 10 décembre 2024 pour les sacs jaunes et le mercredi 11 décembre 2024 pour les sacs noirs.

Une information sera déposée dans les boîtes aux lettres de tous les foyers concernés par ce changement début décembre 2024.

Monsieur Ludovic CARRET rappelle la distribution des sacs poubelles à la salle Pierre FRENAY : vendredi 3 janvier- Mercredi 8 janvier et samedi 11 janvier 2025.

- **Travaux des commissions,**

Monsieur le Maire donne la parole aux adjoints et conseillers municipaux délégués.

Monsieur Ludovic CARRET présente un chiffrage pour des travaux de réfection intérieur du Mille-Club qui sera présenté au budget 2025. Il annonce un devis supplémentaire pour l'aménagement du local de Police Municipale pour la création d'un plafond coupe-feu.

Monsieur Yvan SIMON rend compte des opérations de marquage au sol et signalisation dans le centre-bourg. Quelques modifications ont été apportées afin de prendre en compte des situations particulières de riverains.

Madame Yvette BRETONNIER rend compte de la réunion du Conseil d'École. L'école Publique Antoine BOIRON compte 111 élèves inscrits.

Madame Isabelle LOTISSIER fait le point sur les demandes très importantes de locations pour 2025 et renouvelle l'information du repas élus-salariés le 12 décembre 2024.

Elle présente également une proposition d'illumination pour la rue de l'Église avec la pose d'un nouveau rideau de lumière.

Madame Sandrine BOINON rend compte de l'avancement de la rédaction du bulletin municipal de fin d'année. Elle remercie les élus pour la distribution de la lettre d'information et annonce que le dernier film de Monts actu aura pour thème l'attractivité commerciale de la Commune.

Monsieur Thierry LOISON fait le point sur l'avancement du dossier de demande de subvention présenté en CCMDL par Relax et Vous.

Monsieur Fabrice BONNET remercie l'ensemble du Conseil Municipal pour les messages de soutien reçus pour le décès de son papa.

Pour le marché aux veaux les ventes sont toujours actives malgré la présence de veaux positifs à la FCO. Les marchés de fin d'année seront certainement modifiés à cause des contraintes de transports avec les deux jours fériés. Il annonce aussi une grande manifestation Place du marché aux veaux le 21/12/2024 organisé par les jeunes agriculteurs avec un défilé de tracteurs illuminés, des animations...

Madame Odile VERMARE remercie les services techniques pour la pose des arceaux à vélos en centre-bourg.

Monsieur Gilles RAYNARD annonce le diagnostic en cours pour la remise en état de la sonorisation du village et la visite des bâtiments communaux avec le technicien de la CCDML pour détecter les économies et travaux nécessaires.

- **Questions diverses.**

Monsieur le Maire présente une convention avec le Centre de Tir de l'Ouest Lyonnais pour les entraînements au tir du policier municipal. Le Conseil Municipal valide cette convention avec un coût d'adhésion de 100 euros par an.

Il présente des modifications de surface pour les acquisitions de terrains pour la réalisation du contournement Nord. Il propose les sommes suivantes :

Acquisitions Consorts De YTURBE Suite à une modification de la superficie à acquérir de + 100 m², le prix d'acquisition sera revu à + 1 081 euros.

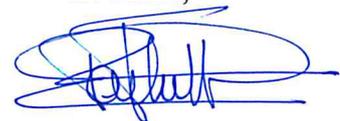
Acquisition société DGVF : Suite à une modification de la superficie à acquérir 179 m² au lieu de 183 m², le prix d'acquisition sera revu à 2 685 euros (179 m² x 15euros/ m²) au lieu de 2 745 euros (183 m² x 15 euros/ m²).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces modifications (votants : 16) : Oui : 15- Non : 0- Abstention : 1

Séances programmées pour 2024 : 19/12/2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.

Le Maire,



Pierre VARLIETTE